

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire - Canton de Langeais
COMMUNE D'AMBILLOU

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE D'AMBILLOU

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 avril, à 19h, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Bruno CHEUVREUX, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 05 avril 2024.

La séance a été publique.

Effectif légal du conseil municipal : 19

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents 13	CHEUVREUX Bruno, CARRE Lucette, MARECHAL Marielle, BARRIER Charles, BOCAGE Jean-Yves, ROZO Emmanuelle, BROSSARD Angéline, TOUCHARD Valérie, BRAUD Santiana, CHENEAU Céline, TEIXEIRA Garry, DELAUNAY Jennifer, HEMOND Sylvie.	
Etaient Absents 6	BETTE Thierry, <i>Absent</i> MICHAUD Jean-Claude, <i>Absent</i> RICHARD Pascal, <i>Absent</i> BIZARD Bernadette, <i>Excusée</i> SUZANNE Julie, <i>Excusée</i> DELETANG Claude, <i>Absent</i>	--- --- --- --- Pouvoir à Garry TEIXEIRA ---

Votants : 14

Le quorum étant atteint, la séance a été déclarée ouverte à 19h.

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Marielle Maréchal a été désignée pour remplir cette fonction

2024-012 – Sécurisation et aménagement de la rue principale : maîtrise d'œuvre

Dans le cadre de la sécurisation et de l'aménagement de la rue Principale, le Maire informera le conseil municipal qu'il est nécessaire de passer un contrat de maîtrise d'œuvre pour l'élaboration du programme de travaux ainsi que le suivi du chantier.

Le Maire rappellera que l'enveloppe globale estimée s'élève à 340 000 € HT. Cette somme a été prévue au budget 2024.

Par ailleurs, le Maire rappellera qu'une demande de subvention DETR a été déposée le 22 décembre 2023. À ce jour, nous sommes dans l'attente d'une réponse.

Après explications et échanges entre les conseillers,

Après délibération, le Conseil Municipal décide par 14 voix :

- **DE VALIDER** le lancement de l'opération de sécurisation et d'aménagement de la rue Principale,
- **DE L'AUTORISER** à poursuivre les démarches nécessaires à cette opération (choix de la maîtrise d'œuvre, signature des documents nécessaires, recherches de subventions, ...).

Le (La) Secrétaire de séance,

Le Maire – Bruno Cheuvreux
Pour extrait certifié conforme